

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la  
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle  
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue  
Principale, le 9 septembre 2013 à 19h00**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Madame Johanne Gilbert Roy  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Siège no 5 Monsieur Alain Champagne  
Siège no 6 Monsieur Martin Mathieu

Sont absents : Monsieur Daniel Quirion, siège #2, monsieur Mario Breton, siège # 4

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2013-09-216** Il est proposé par monsieur Alain Champagne appuyé par madame Johanne Gilbert Roy. et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour. Le point varia (10) autres items reste ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**LÉGISLATION**

3. APPEL D'OFFRE : CUEILLETTE MATIÈRES RÉSIDUELLES

4. JEUNES CONTREVENANT : ARÉNA

**MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE**

5. PROJET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

6. SOUMISSION PICK-UP

7. ENTRÉE COUR AU 519 RUE PRINCIPALE

8. ÉPINETTE : MONSIEUR PAUL-EUGÈNE CHAMPAGNE

9. REFOULEMENT ÉGOUT MONSIEUR RENÉ DOYON

**10. AUTRES ITEMS**

SUBVENTION SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

LAC ENNIS

ASPHALTE PONT RANG 6 NORD

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3 APPEL D'OFFRE : CUEILLETTE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**2013-09-217** **Considérant** que le contrat liant la municipalité et la compagnie *Les Services Sanitaires Denis Fortier* pour la cueillette et le transport des matières résiduelles prend fin le 31 décembre 2013 ;

**En conséquence** il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour l'octroi du contrat de cueillette et transport des matières résiduelles; d'inclure dans le devis les quatre options suivantes :

- A) Cueillette hebdomadaire, contrat d'un an renouvelable;
- B) Cueillette hebdomadaire, contrat de trois ans;
- C) 22 cueillettes hebdomadaires et 15 cueillettes aux deux semaines, contrat d'un an renouvelable;
- D) 22 cueillettes hebdomadaires et 15 cueillettes aux deux semaines, contrat de trois ans.

**4 JEUNE CONTREVENANT : ARÉNA**

**2013-09-218** **Considérant** que l'organisme des jeunes contrevenants a fait appel afin de placer un jeune à l'aréna les fins de semaine;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le jeune contrevenant conditionnellement à savoir si monsieur Hervé Champagne, responsable de l'aréna pour l'hiver, est disponible à accueillir ce jeune.

**5. PROJET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE**

**2013-09-219** **Considérant** que monsieur Poulin a fait une hypothèse sur les coûts d'acquisition de terrain ainsi que les coûts probable des services;

**Considérant** qu'il y a discussion sur ces chiffres et sur le financement des terrains;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Luc Poulin et monsieur Alain Champagne continuent les démarches auprès des propriétaires des terrains afin qu'il y est une entente d'achat de terrain avec 10 ans sans intérêt. A la réunion d'octobre il y aura un suivi.

## **6. SOUSSIONS PICK – UP**

**2013-09-220**

**Considérant** que deux concessionnaires d'auto ont été invités à déposer une soumission pour un éventuel achat de pick-up;

**Considérant** qu'il y a eu un devis de monter afin d'indiquer les exigences de la municipalité;

**Considérant** que les soumissionnaires ont été invités par courriel avec les mêmes exigences;

**Considérant** que les soumissions se lisent comme suit :

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT Avant taxes</b>	<b>CAB +/-</b>	<b>TOTAL</b>
St-Georges Chevrolet Buick Pontiac GMC inc	29 250 \$	1 800.\$	31 050.\$
Fecteau Ford Inc.	30 144. \$	1 795.\$	31 939. \$

**En conséquence**, après vérification, discussion, et considéré la proximité des services, il est proposé par monsieur Luc Poulin, appuyé par monsieur Alain Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de Fecteau Ford Inc. au montant de 30 144\$ plus les taxes.

## **7. ENTRÉE COUR AU 519 RUE PRINCIPALE**

**2013-09-221**

**Considérant** qu'il y a eu une couche d'asphalte d'étendu sur le trottoir à partir du bureau municipal jusqu'à la sortie du village côté Est;

**Considérant** que le propriétaire du 519 se plaint que le trottoir est trop élevé pour son entrée;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un dépôt d'asphalte afin d'égaliser l'entrée du propriétaire au même niveau du trottoir.

## **8. ÉPINETTE : MONSIEUR PAUL-EUGÈNE CHAMPAGNE C**

Les élus passeront vérifier la manière la plus sécuritaire et moins dommageable pour la propriété du propriétaire. Ce sujet sera replacé à la réunion du 1<sup>er</sup> octobre.

## **9. REFOULEMENT ÉGOUT MONSIEUR RENÉ DOYON**

**2013-09-222**

**Considérant** que ce propriétaire a connu ce problème de refoulement d'égout dans l'année 2012 :

**Considérant** que le 17 octobre 2012, il y a eu des travaux de nettoyage de conduite d'égout sur la propriété de monsieur Doyon avec la caméra et une machine à pression exécuté par la Plomberie Bobby Cloutier Inc. Et qu'à la suite de ces travaux le problème de refoulement fut réglé;

**Considérant** que le propriétaire, monsieur Doyon, revient avec le même problème;

**Considérant** que la municipalité va creuser sur sa propriété afin de vérifier si le problème est municipal;

**Considérant** que si le problème ne se situe pas à la propriété municipale, monsieur Doyon devra faire la recherche sur sa propriété en présence d'un employé municipal;

**Considérant** que le problème s'avère sur la propriété de monsieur Doyon, ce dernier devra rembourser à la municipalité le temps nécessaires que les employés municipaux auront pris pour exécuter le travail sur la propriété municipale ainsi que le temps de la machinerie et les matériaux si nécessaire;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité creuse sur sa propriété afin de situer le problème de refoulement. Si le problème se situe sur la propriété de monsieur Doyon, ce dernier devra régler son problème en plus de payer les frais engagés par la municipalité pour la recherche du problème. Une entente sera signée entre la municipalité et le propriétaire avant le début des travaux.

## **10. AUTRES ITEMS**

### **10.1 SUBVENTION SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT**

**2013-09-223**

**Il** est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière de quatre mille (4 000\$) dollars au comité de Société de développement.

### **10.2 LAC ENNIS**

**2013-09-223**

**Il** est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers

présents de terminer les travaux au lac Ennis soit; de replacer la clôture à la même place, d'installer une barrière entre le terrain du lac et le cimetière de façon qu'il y est une circulation piétonnière, d'installer un ponceau de plastique.

### **10.3 ASPHALTE PONT RANG 6 NORD**

**2013-09-225**

**Après discussion, et suite à la recommandation de l'inspecteur municipal,** il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de faire la pose d'une bande de cinquante (50) pieds de chaque côté du pont dans le rang 6 Nord.

### **11- PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune assistance

### **12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**2013-09-226**

**Il** est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever cette présente séance.. Il est 20h25.

---

HERMAN BOLDOC, MAIRE

---

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.